

**Séance du 27 février 2023 à 19 heures 00****SÉANCE ORDINAIRE**

**Présidence :**                   **Monsieur Pascal DROZE**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions :
  - a) Approbation d'un crédit d'investissement de 290'000.- Frs destiné à la réfection de la toiture de la salle polyvalente (projet de délibération N°270/23).
  - b) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 50'000.- Frs destiné à l'achat d'un véhicule électrique voirie (projet de délibération N°271/23).
6. Propositions du Maire et des Adjointes.
7. Propositions individuelles et questions.

**Présents :**                   Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Carole MATHEZ,  
Franziska PILLY SCHLUEP, Christine SCHAUB  
MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ,  
Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI, Brett THEUS

**Excusée :**                   Mme Yvette GUIBERT MONGILARDI

**Exécutif :**                   M. Christophe SENGLLET, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe  
Mme Anne MEYLAN, adjointe

**Procès-verbal :**           Mme Emmanuelle MAIA

\*\*\*\*\*

**M. P. Droze**, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023**

**M. P. Droze** passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Après avoir excusé **Mme Y. Guibert Mongilardi**, **M. P. Droze** annonce :

- La décision du 16.11.2022 de l'ACG concernant l'octroi, par le Fonds intercommunal (FI) à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 5,36 millions de francs pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022, est entrée en force.
- Décision de l'ACG du 15.2.2023 concernant l'attribution, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre. Le délai d'opposition des Conseils municipaux court jusqu'au 11.4.2023.

**M. C. Senglet** rappelle que pour qu'une décision de l'ACG soit invalidée, il faut que les deux tiers des communes fassent opposition.

- Les élus ont reçu leur invitation au repas des aînés, qui aura lieu le 19.3.2023. Le rendez-vous est fixé à 11h pour la mise en place.
- **M. Dominique Ziegler** étant revenu sur la réponse de l'Exécutif concernant les retours sur les commissions, **M. P. Droze** rappelle la procédure, à savoir des procès-verbaux décisionnels (sujets et décisions) et des notes de séance (discussions).

**M. C. Senglet** précise que ces documents sont scindés en deux parce que les notes de séance sont confidentielles, alors que les procès-verbaux décisionnels sont, conformément à la LIPAD, publics.

**M. P. Droze** ajoute que les séances des commissions sont confidentielles et les débats doivent le rester (cf. LAC B6 05, art. 17, al. 6, et LIPAD). La Secrétaire générale a toutefois confirmé que dans le cadre de la commission Bâtiments-Préavis, l'objet de la demande et les adresses visées par les demandes de travaux, le statut des demandes ainsi que le statut des préavis peuvent être communiqués lors des rapports des commissions en séance plénière. Les noms des personnes ou des groupes qui ont posé des questions, qui se sont opposés ou ont été favorables au projet durant la séance de la commission doivent rester confidentiels. Il faut faire attention à ces aspects, qui garantissent la liberté des débats des Conseillers municipaux.

### **3. Communications du Maire et des Adjointes**

**Mme D. Krähenbühl** annonce les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- 25.1.2023 : **Mme D. Krähenbühl** a eu, avec **M. C. Senglet**, le plaisir de rendre visite à deux nonagénaires de la commune. Les magistrats continuent leurs visites, qui sont toujours plaisantes.
- 26.1.2023 : soirée des employés communaux.

- 30.1.2023 : avec les SIG, point de situation Eco21 et plan d'action 2023.
- 30.1.2023 : l'Exécutif a rencontré CITEC et l'OCT afin d'évoquer le concept de stationnement ; ce dossier suit son cours.
- 1 et 14.2.2023 : Conseil de l'EVE.
- 2.2.2023 : rendez-vous avec **Mme Amoudry-Frézier**, des SIG, pour une mise à jour du plan d'action « économie circulaire ».
- 2.2.2023 : une délégation de magistrats d'Arve et Lac a été reçue par **M. Antonio Hodgers** au sujet du projet d'appel d'offres pour une déchetterie mobile. La discussion a été constructive. **M. A. Hodgers** a reconnu que les communes d'Arve et Lac étaient préféritées par l'absence d'un ESREC dans la région. Des solutions sont cherchées.
- 8.2.2023 : l'Exécutif a assisté à la séance du Groupement Arve et Lac.
- 15.2.2023 : présentation des SIG de la solution C-BAT sur le réemploi des matériaux de construction.
- 24.2.2023 : **Mmes D. Krähenbühl, A. Meylan** et **N. Favre** ont visité le CERN ; cette visite était vraiment très intéressante.
- Dossiers en cours :
  - Une voiture Mobility sera disponible dès le 4.3.2023 sur le parking situé en face du tea-room.

**Mme F. Pilly Schluep** souhaiterait un peu plus d'informations sur la rencontre avec l'OCT et CITEC concernant le concept de stationnement.

**Mme D. Krähenbühl** confirme que ce dossier avance. Certains points étaient à discuter sur le concept, par exemple le Canton voulait s'assurer que le projet de macarons ne soit pas contre-productif. Une vérification sur le nombre de personnes qui pourraient en bénéficier sera faite, conclut **Mme D. Krähenbühl** qui espère que ce concept pourra être rapidement mis en place.

**Mme A. Meylan** évoque les différents dossiers qui, en plus des points déjà évoqués par **Mme D. Krähenbühl**, l'ont occupée depuis la dernière séance :

- 6.2.2023 : **Mme A. Meylan** et **M. C. Senglet** ont eu une entrevue avec **M. Werner Eicher** concernant les vestiaires du stade.
- 13.2.2023 : rencontre avec Pleineterre pour le préau. La société est revenue avec les modifications demandées ou proposées.
- 13.2.2023 : entrevue avec **M. Claude Lauper** qui souhaite faire passer une étape du critérium cycliste, le 6.6.2023, par le stade des Jurets. La commune, qui ne se chargera pas de cette organisation, a communiqué son accord de principe pour autant que l'intéressé obtienne toutes les autorisations nécessaires (police, TPG, etc.).
- Rappel : deux Présidents de commissions n'ont pas encore rendu leur texte pour le rapport administratif et financier 2022.
- Les archives ont été déménagées.

**M. C. Senglet** résume les dossiers en cours :

- 2.3.2023 : réunion avec la Fédération genevoise des Sapeurs-Pompiers et le SIS, notamment, pour essayer de finaliser un concept Sapeurs-Pompiers 2030. Le préavis de la commission Sécurité de l'ACG sera rendu ce jeudi, pour une

validation par la plénière de l'ACG fin mars qui serait l'aboutissement d'à peu près 13 ans de discussions. Ce sujet, important au niveau de l'ACG, est très émotionnel, donc sensible. Il a d'ailleurs été évoqué lors de la séance du Groupement Arve et Lac, avec des échanges verbaux un peu durs avec certains magistrats.

- 6.2.2023 : point de situation à Collonge-Bellerive avec les magistrats des communes membres du groupement qui emploie les APM.
- 17.2.2023 : commission des Finances à l'ACG, avec un sujet brûlant et qui va encore plus le devenir, à savoir l'initiative pour la suppression de la taxe professionnelle communale (TPC). L'enjeu, pour certaines communes, porte sur 190 mios. Le Conseil d'État doit venir avec un contre-projet, et l'ACG est le plus possible partie prenante des négociations concernant celui-ci. Il y a déjà eu quelques réunions en commission des Finances de l'ACG, avec présentation du contre-projet par **Mme Nathalie Fontanet**, sur lequel l'ACG a retravaillé. Il s'agit d'un gros enjeu pour les communes que la presse devrait évoquer très prochainement.
- Dossiers en cours :
  - Projet de Fonds des énergies renouvelables : le travail se poursuit ; le projet de règlement, qui est quasiment terminé, passera d'abord en commission. Le Conseil municipal votera celui-ci au plus tôt en juin, au plus tard en septembre.
  - Le bouclage des comptes 2022 sera présenté au Conseil municipal en avril/mai. Les dernières estimations sont encourageantes.

#### 4. Rapport des commissions

##### Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

**Mme C. Mathez** annonce que la commission s'est réunie le 30.1.2023. Les points à l'ordre du jour :

- Organisation de la journée du 29.4.2023, avec probablement une balade et des intervenants.
- Inauguration de la Ressourcerie, et peut-être un petit atelier.
- Règlement des fonds communaux : **Mme D. Krähenbühl** a présenté les critères d'attribution des lots. La commission avait décidé de faire un questionnaire par rapport auxdits critères avec l'attribution de points. **Mmes D. Krähenbühl** et **V. Vandeputte** ont présenté le projet de questionnaire.
- **Mme D. Krähenbühl** a présenté le projet « Les vadrouilles » de l'association Naries fondée par deux passionnées de nature vivant dans la région. Naries propose divers projets autour de l'environnement aussi bien aux adultes qu'aux enfants. « Les vadrouilles » se font sous forme de balade interactive, des QR Codes permettant de découvrir des informations sur la région et des informations pratiques sur la vie à la campagne. La commission, qui est assez intéressée, recevra l'association Naries.
- Journée du 7.10.2023 : quelques idées ont été évoquées.
- Divers : la parcelle Bellecombe étant toujours inoccupée, **Mme D. Krähenbühl** a contacté « Semences de pays » ; l'association n'est finalement pas intéressée.

- Un membre de la commission a fait part de son souhait de cohérence quant aux repas d'après conseil.
- La prochaine séance est fixée au 6.3.2023 à 19h30 (réception de l'association Naries).

#### Aménagement-Mobilité (AM)

**M. J. Binder** indique que la commission ne s'est pas réunie.

#### Animation-Culture-Sports (ACS)

La commission s'est réunie le 13.2.2023, annonce **M. B. Theus**, et a traité les premières subventions de l'année (une dizaine) avant d'évoquer la soirée du 10.3.2023 (ouverture des portes à 18h30, concert à 19h30).

#### Bâtiments-Préavis (BP)

**M. L. Déruaz** indique que le procès-verbal de la dernière séance a été rédigé par la commission FS.

#### Finances-Sécurité (FS)

**M. J. Schöni** annonce que les commissions BP et FS se sont réunies en commission conjointe le 13.2.2023 afin de traiter les délibérations soumises ce soir au vote du conseil.

- Projet de délibération N° 270/23, destiné à la réfection de la toiture de la salle polyvalente, la toiture ayant, depuis la grêle, des problèmes d'étanchéité. L'Exécutif a soumis un crédit d'investissement de Fr. 290'000.- pour la réparation. Les commissions conjointes ont préavisé favorablement.
- La commission FS a ensuite traité l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 pour l'achat d'un Goupil (projet de délibération N° 271/23), à savoir un petit véhicule électrique de transport pour la voirie, préavisé favorablement, par 5 oui et 1 abstention.
- Divers.

#### Information-Naturalisations (IN)

La commission se réunira lundi prochain, indique **Mme C. Schaub**. Les idées d'illustrations du calendrier 2024 sont les bienvenues.

#### Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

**M. Q. Meylan** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

#### Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

La commission se réunira le 13.3.2023, indique **Mme L. Comin**.

#### Sociale-Aînés (SA)

**M. P. Droze** annonce que la commission s'est réunie le 30.1.2023.

- La commission a discuté du projet de règlement qui a pour objectif d'améliorer la gestion des subventions, de la rendre plus transparente, et principalement les critères d'attribution. Quelques points ont été relevés et le règlement a été transmis à **Mme V. Vandeputte** pour relecture puis validation par le SAFCO. Le règlement retournera ensuite en commission.
- Agenda 2023 : repas des aînés le 19.3.2023, sortie des aînés le 20.9.2023, distribution des paniers de Noël le 20.12.2023.

- Divers : les commissaires ont reçu les rapports de la FGC en lecture ; trois projets sont terminés, un est en cours.
- Organisation du 19.3.2023.

Fondation immobilière

**M. J. Schöni** annonce que le Bureau ne s'est pas réuni.

La commission des travaux ne s'est pas non plus réunie, ajoute **M. A. Baudet**.

## **5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions**

### **a) Approbation d'un crédit d'investissement de 290'000.- Frs destiné à la réfection de la toiture de la salle polyvalente (projet de délibération N°270/23)**

**M. C. Senglet** relève la qualité des exposés des motifs préparés par **Mme V. Vandeputte**.

**M. P. Droze** donne lecture de l'exposé des motifs et du projet de délibération N° 270/23.

**M. C. Senglet** apportera une légère correction à la 4<sup>e</sup> ligne de la délibération.

En l'absence d'autre remarque ou question, **M. P. Droze** propose de passer au vote.

Vu la grêle qui s'est abattue sur la commune en juillet 2022,

Vu les dégâts constatés à cette occasion sur la toiture de la salle polyvalente,

Vu l'exposé des motifs,

Vu la séance des commissions Finances/Sécurité et Bâtiments/Préavis du 13 février 2023,

Vu l'article 30, al. 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu qu'il s'agit d'une rénovation lourde au sens de l'article 40, al. 7, lettre d du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition de Monsieur le Maire,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Décide par 11 voix soit à l'unanimité**

1. d'entreprendre les travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente ;
2. d'ouvrir un crédit de **290'000.- francs** pour financer ces travaux ;
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique N° 0290.10.50400.02, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex dans le patrimoine administratif ;
4. d'amortir la dépense de **290'000.-francs** au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.10.33004.02 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.

### **b) Approbation de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de 50'000.- Frs destiné à l'achat d'un véhicule électrique voirie (projet de délibération N°271/23)**

**M. P. Droze** donne lecture de l'exposé des motifs faisant partie intégrante du projet de délibération N° 271/23.

**M. Q. Meylan** remarque que la délibération traite d'un « crédit budgétaire supplémentaire », alors que l'exposé des motifs évoque un « crédit d'investissement ».

**M. C. Senglet** confirme qu'en dessous de Fr. 100'000.-, il s'agit d'un crédit budgétaire supplémentaire.

**M. Q. Meylan** relève que lors de la commission FS, un montant de Fr. 55'000.- avait été articulé (recharge pour un véhicule électrique).

La borne n'est finalement pas nécessaire, indique **Mme D. Krähenbühl**.

**M. A. Baudet** est quelque peu surpris par cette demande d'acquisition d'un véhicule supplémentaire alors que la commune a passablement de jeux de plaques et que certains véhicules manquent peut-être de polyvalence. En racheter un de plus pour en faire dormir un dehors, quel intérêt ?

**M. C. Senglet** pense que c'est au responsable technique qu'il revient de proposer des solutions en cas de problèmes au niveau des tournus de ses collaborateurs. Or celui-ci a été auditionné par la commission qui a préavisé favorablement sa demande. L'Exécutif, qui n'est pas à même de contrôler les cantonniers, reçoit des rapports réguliers du responsable technique.

**Mme C. Schaub** explique que la commission, lors de sa séance du 13 février, a reçu un seul exemplaire du rapport concernant l'étanchéité (pour 10 commissaires), d'où quelques difficultés de s'informer. Serait-il possible de recevoir les documents préalablement à toute séance ? Et les cantonniers ont-ils été consultés quant au bien-fondé de l'acquisition du Goupil, sachant qu'ils disposent déjà de quatre véhicules ?

Véhicules qui ont chacun des fonctions différentes, souligne **M. C. Senglet**.

Pour sa part, **Mme C. Schaub** a eu du mal à comprendre en quoi le Goupil suppléerait ou compléterait le parc existant. Quelle est sa charge utile exacte ?

Cette information a été communiquée lors de la séance, relève **Mme A. Meylan**.

**Mme C. Schaub** rejoint **M. A. Baudet** sur la pertinence d'un véhicule supplémentaire. Ne vaudrait-il pas mieux attendre de remplacer un véhicule défectueux par un modèle plus polyvalent ? Une petite explication des cantonniers quant à leur utilisation des véhicules serait aussi bienvenue.

**Mme L. Comin** aimerait savoir où serait stationné ce Goupil.

Au local voirie, répond **M. C. Senglet** en rappelant que la construction du centre de voirie-feu de Vandœuvres a démarré. Choulex récupérera, d'ici 2 ans, le local pompiers de la voirie ; il y aura donc largement de la place pour tous les véhicules.

**M. L. Déruaz** avait plutôt compris que cette acquisition s'apparentait à la gestion du personnel.

Et la gestion des véhicules, chacun ayant sa spécificité, ajoute **M. C. Senglet**. Le Pony est employé pour les salages et les déneigements, en hiver, et en été pour les arrosages. Les autres véhicules, comme le tracteur, sont destinés à des travaux spécifiques. Les berces du diesel sont toutes calibrées pour les tables et les bancs.

**M. A. Baudet** rappelle que l'on ne sale pas tous les jours ; il est possible de s'organiser autrement. À l'époque, tout était sur un char et déplacé avec le tracteur.

**M. C. Senglet** souligne qu'à cette époque, Choulex comptait 750 habitants. Ils sont désormais 1'250. Les besoins ont augmenté et la population est de plus en plus demandeuse d'un travail propre et correct de la voirie afin que le village soit bien tenu. La commune a d'autres demandes et besoins qu'il y a 20 ans. L'Exécutif évalue les besoins des services communaux, au Conseil municipal d'y répondre ou pas.

Vu les questions supplémentaires impliquées par le projet de délibération N° 271/23, **Mme N. Favre** suggère de reporter le vote et de reconvoquer une commission afin d'auditionner le responsable technique et ses collaborateurs.

Questionner le responsable technique ne pose aucun souci à **M. C. Senglet**. Mais il s'oppose catégoriquement à ce qu'une commission du Conseil municipal auditionne des employés communaux.

**M. L. Déruaz** suggère une commission élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

**Mme F. Pilly Schluép** recommande d'établir en amont la liste des questions à poser au responsable technique.

**M. P. Droze** soumet au vote le renvoi en commission du projet de délibération N° 271/23.

**Par 7 pour, 2 contre et 2 abstentions, le Conseil municipal renvoie en commission le projet de délibération N° 271/23 pour complément d'information.**

A la question de **Mme A. Meylan**, **M. C. Senglet** indique que le Bureau statuera sur le type de commission (élargie ou non).

## **6. Propositions du Maire et des Adjointes**

Néant.

## **7. Propositions individuelles et questions**

**M. A. Baudet** aimerait savoir qui se charge de l'entretien des arbres situés entre le chemin du Chambet et la Seymaz. La commune ou l'État ?

C'est l'État, indique **Mme A. Meylan**.

Il faudrait leur signaler l'urgence d'un entretien, car un arbre vient de tomber en travers de la Seymaz alors que le chemin est employé par passablement de personnes, rapporte **M. A. Baudet**.

**Mme L. Comin** annonce qu'un des gardes ruraux l'a signalé à Jussy.

**M. J. Binder** rappelle que la commune a voté dans son budget un montant de Fr. 30'000.- ou Fr. 50'000.- pour la mise en place d'un interrupteur afin que la commune puisse maîtriser son éclairage public. Où en est-on ?

**Mme D. Krähenbühl** confirme que la demande a été faite aux SIG.

Un règlement est-il en cours concernant la Ressourcerie ? demande encore **M. J. Binder**.

Le règlement préparé par l'Exécutif a été vu en commission, indique **Mme D. Krähenbühl**. Une fois finalisé, celui-ci sera mis sur le site Internet de la commune.



**Mme C. Mathez** ajoute que la commission en a pris connaissance et a fait part de ses remarques à **Mmes D. Krähenbühl** et **V. Vandeputte**.

Maintenant que **Mme K. Chevron Rizzetto** n'est plus au secrétariat de la Fondation, **M. J. Binder** souhaiterait savoir à qui il faut s'adresser.

**Mme A. Meylan** lui recommande d'envoyer un e-mail sur l'adresse générique de la Fondation.

**M. J. Binder** avait cru comprendre que le projet des vestiaires du stade était abandonné.

Celui-ci n'est pas abandonné et un montant de Fr. 20'000.- figure au budget 2023 pour des études, indique **M. C. Senglet**. L'Exécutif a eu un retour de **M. W. Eicher**, qui conteste un peu l'étude faite par l'architecte mandaté par la commune car il aurait, à l'époque, obtenu des certitudes de certains départements. L'Exécutif lui a proposé d'aller de l'avant par rapport au projet qu'il avait présenté. S'il obtient des préavis positifs sur des autorisations possibles, l'Exécutif reviendra devant les commissions afin de solliciter leur accord pour la suite.

**M. B. Theus** constate que le candélabre en face du 124, route de Choulex est en panne.

**M. C. Senglet** propose que les élus, pour des demandes de ce genre, envoient un e-mail à **M. Joël Willemsen**.

**Mme N. Favre** a, avec **M. Q. Meylan**, approché les Présidents et Vice-présidents des sociétés communales concernant la fête du village en vue d'organiser, en septembre 2024, un week-end comme celui qui avait eu lieu en 2003 (850 ans). Comme toute organisation de ce genre, la création d'un comité d'organisation qui tienne la route est nécessaire. Avis aux intéressés.

**M. C. Senglet** rappelle qu'il y avait eu, en 2003, une importante subvention communale pour cet événement. Il rend le comité attentif à étudier son budget avant septembre afin de pouvoir inscrire une éventuelle subvention en 2024.

Cet élément sera vu bien avant, confirme **Mme N. Favre** qui constate que ce n'était pas une subvention, mais une garantie en cas de déficit.

**M. P. Droze** clôt la séance à 19h59 et passe la parole au public.